

TABLE DES MATIERES

Remarques introductives	1	CHAPITRE V Politique du personnel.....	13
A. Diminution de charges.....	2	A. Effectif du personnel.....	13
B. Introduction de recettes supplémentaires.....	2	B. Indexation et évolution de la masse salariale	13
CHAPITRE II Analyses des comptes par nature.....	3	CHAPITRE VI Situation financière de la Commune	14
A. Charges	3	CHAPITRE VII Budget des Services industriels (S.I.).....	15
B. Recettes.....	5	A. Généralités	15
CHAPITRE III Evolution des recettes générales, selon la	5	B. Les charges.....	15
classification administrative	5	C. Les recettes.....	16
A. Evolution des recettes fiscales.....	5	D. Les institutions gérées par les S.I.	17
B. Examen de détail des principales recettes fiscales	6	E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau	17
1. Personnes physiques.....	6	CHAPITRE VIII Budget des investissements.....	17
a) Impôt sur le revenu	6	A. Explications détaillées des investissements	18
b) Impôt sur la fortune	7	1. Catégorie I	18
2. Personnes morales	8	2. Catégorie II.....	19
a) Impôt sur le bénéfice.....	8	3. Catégorie III	30
b) Impôt sur le capital	9	B. Capacité d'investir et charges financières	31
3. Autres impôts et taxes.....	9	1. Capacité d'investir	31
a) Contribution immobilière	9	2. Financement des investissements	32
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de		3. Charges financières	32
mutations immobilières	9	CHAPITRE IX Obtention d'une limite de crédit pour financer	
CHAPITRE IV Evolution des charges générales selon la	10	des ponts de trésorerie communale.....	32
classification administrative	10	Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2008.....	32
Commentaires des rubriques par Services	10		
1. Administration générale	10		
2. Finances.....	10		
3. Ecoles.....	10		
4. Police locale et circulation	11		
5. Génie civil et cadastre.....	11		
6. Culture et tourisme	12		
7. Sports	12		
8. Institutions et assurances sociales	12		

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 11 novembre 2008)

42 – 2006-2011 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 206'948'770.00
Total des charges	Fr. 214'699'658.00
Excédent des charges	Fr. 7'750'888.00

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'295'980.00
Total des charges	Fr. 13'242'800.00
Excédent des produits	Fr. 53'180.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2009 présente un excédent de charges de

Fr. 7'750'888,--

soit les 4.19 % du total des produits de Fr. 184'800'801,-- (imputations internes de Fr. 22'147'969,-- déduites).

Le budget de l'exercice 2009 est en détérioration par rapport à celui de 2008 de Fr. 3'191'021,--. En effet, ce dernier présentait un excédent de charges de 2.49 % du total des produits.

Cette péjoration s'explique essentiellement, comme mentionné dans la réactualisation du plan financier 2009-2013 par les éléments extérieurs suivants :

1. Diminution du barème fiscal pour les personnes morales et personnes physiques (coût estimé de 2,1 mio)
2. Diminution des revenus des personnes morales liée à la crise financière mondiale (coût estimé 2,7 mio)
3. Augmentation de l'indice du coût de la vie global de 2,6 % sur 1 an (fin octobre 2008). (En ce qui concerne les traitements, voir p. 10).
4. Changement de classification de plusieurs communes, dont notamment celles de Villars-sur-Glâne et Romont qui a comme répercussion une augmentation des charges facturées par les autres collectivités publiques à plus de 5.3%
5. Augmentation moyenne des coûts de l'énergie, spécialement de l'électricité, de 13,53 %

Toutes ces contraintes externes ont eu comme conséquence qu'après la première lecture du budget, au début octobre 2008, celui-ci atteignait un déficit de l'ordre de 11 millions de francs. Après quatre séances spéciales, le Conseil communal propose les solutions suivantes pour élaborer un budget qui maintient le coefficient à 77.3 ct. :

A. Diminution de charges

1. Maintien, voire diminution des charges "Biens, services et marchandises" au montant du budget 2008. Cette mesure a permis la maîtrise de la progression des charges "Biens, services et marchandises" à 2 %, malgré l'augmentation très forte du coût des charges énergétiques incluse dans ce pourcentage.
2. Diminution des intérêts de la dette de Fr. 300'000.-- liés à la diminution de la dette brute qui est passée de 217,3 mio au 31.12.2006 à 211,7 mio au 31.12.2007 puis à 200,3 mio au 31.10.2008.
3. L'effort conséquent de concentration des tâches du personnel a été poursuivi et l'analyse détaillée de tous les postes non repourvus a conduit à la suppression budgétaire de 2,1 équivalents plein temps. Cette mesure a permis la maîtrise de la progression des charges du personnel à 2.32 % en fonction du budget 2008 approuvé par le Conseil général ou 1,75 % en fonction du budget 2008 présenté par le Conseil communal. Dans le même temps, 1,5 équivalent plein temps a dû être créé pour de nouvelles tâches (voir Chapitre V).
4. L'entretien des bâtiments, des routes et des trottoirs, a été limité au strict minimum.
5. Le budget d'investissements a été limité aux priorités, afin de ne pas dépasser les montants des amortissements prévus, en moyenne, dans le plan financier réactualisé du Conseil communal 2008-2013.

B. Introduction de recettes supplémentaires

L'augmentation de la contribution immobilière est nécessaire. Le Conseil communal propose donc de porter son taux de 2,85 ‰ à 3 ‰, ce qui générera une recette supplémentaire de 0,7 mio de francs (voir commentaires p. 9).

Des recettes supplémentaires sont introduites, soit :

1. La hausse de certains tarifs et émoluments de chancellerie, tels que les émoluments pour les permis de construire.

2. L'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50.-- pour les activités culturelles et sportives extrascolaires.
3. La hausse de quelques taxes et émoluments de la Police locale, telles que la réduction à une heure de la dispense de taxe de stationnement à midi, dans certains secteurs, et l'augmentation du tarif de location de places de parc à des tiers.
4. La contrainte de l'égalisation des charges et produits de la Step entraîne une augmentation de la taxe pour l'épuration des eaux usées.

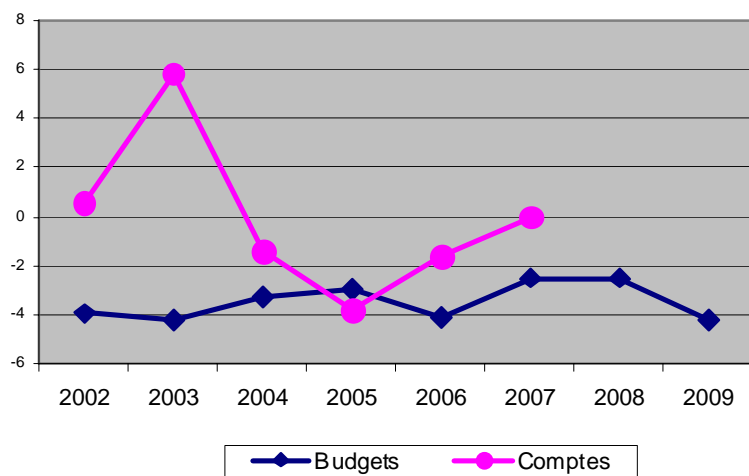
Le Conseil communal rappelle que, dans le cadre de ce budget, la Commune de Fribourg supporte une charge de l'ordre de 7,7 mio de francs liée à la péréquation intercommunale encore aujourd'hui en vigueur et qu'il attend avec impatience les nouveaux chiffres de la nouvelle péréquation intercommunale qui permettra une économie de l'ordre de 4,14 mio, dès 2011. Cette première étape de rééquilibrage des répartitions de charges des différentes communes fribourgeoises entre elles devra nécessairement être suivie d'une redéfinition des répartitions de charges entre le canton et les communes promise depuis de nombreuses années.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pour-cent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2002 à 2009 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2002	-6'350'908.00	-3.94	967'081.80	0.57
2003	-6'976'396.75	-4.17	11'341'026.71 *	5.82
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49		
2009	-7'550'888.00	-4.19		

* dont 6'372'851.-- de dissolution de réserves comptables

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2002 à 2007 et le budget 2002 à 2009



Les mouvements prévus dans les réserves pour le budget 2009 sont les suivantes :

a) Attributions aux réserves

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'350'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	30'000.00
521.380.00	Places de parc et place de jeux	Fr.	35'400.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	353'500.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		Fr.	1'885'900.00

b) Prélèvements aux réserves

110.482.00	Fonds de conservation archives	Fr.	5'000.00
257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
410.480.00	Réserve place d'abris	Fr.	137'700.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'000'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'000'000.00
532.480.00	Réserve "Entretien STEP"	Fr.	19'020.00
		Fr.	2'201'720.00

CHAPITRE II

ANALYSES DES COMPTES PAR NATURE

Pour permettre une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse de budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour la ratification du budget.

A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2009, à Fr. 214'699'658,-- contre Fr. 208'716'905,-- au budget 2008 (y compris les dépenses imprévisibles et urgentes votées dans l'année 2008). Les charges ont progressé de 2.87 %.

		Budget 2009	Budget 2008	Ecart en %
30	Charges de personnel	54'275'970	53'046'530	2.32
31	Biens, services et marchandises	26'453'366	25'918'620	2.06
32	Intérêts passifs	7'160'600	7'460'600	-4.02
33	Amortissements	11'254'516	11'340'190	-0.76
35	Remboursements et participa- tions à des collectivités publiques	55'650'177	52'886'067	5.23
36	Subventions accordées	35'871'160	36'483'460	-1.68
38	Attributions aux réserves	1'885'900	482'000	291.27

Les charges de la rubrique 30 "Charges du personnel" intègrent le plein renchérissement calculé du 31.10.2007 au 30.09.2008 de 2,05 %. Il est important de rappeler que dans le cadre du budget 2008, le Conseil général avait voté une diminution de ces charges de l'ordre de 0.3 mio de francs en demandant de n'accorder le renchérissement qu'au 1^{er} juillet 2008. Cette décision fait toujours l'objet d'un recours auprès de la Préfecture de la Sarine. Le calcul de l'augmentation de ces charges, en tenant compte du budget 2008 présenté par le Conseil communal, amène à une augmentation de cette rubrique de 1,75 %.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmentent de 2,06 %. Cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement des charges énergétiques de plus de 0,2 mio de francs, ainsi que de l'adaptation des coûts de la rubrique 325.318.00 "Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité" de 0,27 mio de francs (voir explication p. 10).

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0,3 mio de francs liées à la diminution de la dette. Cette réduction est aujourd'hui le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 mio par année (sans la Step et Châtillon) et d'une excellente gestion des liquidités.

Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" sont totalement dans les objectifs du Conseil communal. Si l'on enlève les amortissements de la Step

de 3,3 mio de francs, ainsi que ceux de Châtillon de 0,841 mio de francs, les autres amortissements s'élèvent à 7,11 mio de francs (voir p. 11).

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" explosent de plus 5,23 %, même si la Ville ne doit plus payer un montant de 0,86 mio de francs dès 2009 pour la contribution au financement de l'AVS/AI, suite à l'entrée en vigueur de la RPT. Même en enlevant le montant précité, l'augmentation de cette rubrique est de l'ordre de 6,96 %. Cette augmentation des charges liées est principalement due :

- aux frais facturés par l'Etat pour les classes enfantines et primaires qui augmentent de près de 10 %, soit de 1,5 mio de francs
- aux frais facturés pour les soins dans les maisons de personnes âgées qui augmentent de 0,5 mio de francs
- à l'aide aux institutions spécialisées pour les personnes et les enfants inadaptées qui augmente de 0,7 mio de francs
- à la contribution pour les établissements pour personnes âgées qui augmente de 0,3 mio de francs.

Sur cette rubrique qui augmente d'environ 3 mio de francs, le Conseil communal n'a aucune emprise, si ce n'est de respecter les dispositions légales.

En ce qui concerne les subventions accordées, rubrique 36, on constate une diminution des montants allouées à l'aide sociale de l'ordre de 1,2 mio de francs, alors que les institutions privées augmentent de 0,3 mio de francs principalement à cause des subventions liées aux crèches. La participation au trafic régional augmente aussi de près de 10% soit de 0,35 mio de francs.

L'augmentation de la rubrique 38 "Attributions aux réserves" est essentiellement due à la constitution d'une réserve de 1,35 mio pour la 2^{ème} année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 mio par année à répartir entre les communes pendant 6 ans. Cette attribution a été faite en concertation avec le Service des communes, sur la base d'une exigence de la DICS.

B. Recettes

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 204'097'038,- au budget 2008 à Fr. 206'948'770,- au budget 2009. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par natures suivantes :

		Budget 2009	Budget 2008	Ecart en %
40	Impôts et taxes	121'409'000	120'810'000	0.50
41	Patentes, Concessions	395'400	289'500	36.58
42	Revenus des biens	7'567'440	7'730'040	-2.10
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	35'587'795	33'904'360	4.97
44	Parts à des recettes sans affectation	2'200'000	2'200'000	0.00
45	Remboursements de collectivités publiques	14'589'546	14'328'722	1.82
46	Subventions acquises	849'900	612'308	38.80
48	Prélèvement sur les réserves	2'201'720	3'122'670	-29.49

L'effet conjugué de la diminution des barèmes fiscaux et de la diminution des recettes fiscales des personnes morales due à la crise financière mondiale engendre une forte diminution de la progression des recettes fiscales estimée à 4,8 mio de francs. La progression de 0,5 % des recettes est essentiellement due à l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ qui permet un apport supplémentaire de l'ordre de 0.7 mio de francs.

L'augmentation de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des affiches.

La rubrique 42 "Revenus des biens" diminue de 2,1 % à cause principalement de la part au bénéfice de la CEV qui diminue de manière importante suite à la taxation dès 2009 des bénéficiaires de la banque et la diminution de 0.3 mio de francs liée à la vente d'un terrain budgétisée en 2008. Il faut tout de même remarquer que les dividendes versés par la société Frigaz SA augmentent de manière importante en 2009 et compensent partiellement le manque à gagner de la CEV.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" augmente de 4,97% principalement à cause :

- de l'adaptation des taxes sur les eaux usées qui permettent de couvrir les charges générées par la Step
- de l'augmentation du produit des taxes de la décharge de Châtillon
- de l'adaptation de différentes taxes (voir explications p. 2).

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" n'augmente que de 0,2 mio de francs, alors qu'une nouvelle recette de 1,35 mio de francs a été inscrite en 2009 pour la participation cantonale à la 2^{ème} année d'école infantine. Sans cet élément, cette rubrique diminuerait de l'ordre de 1,1 mio.

Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 65.7% en 2009 contre 66 % en 2008
- autres recettes : 34.3% en 2009 contre 34 % en 2008

CHAPITRE III

EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES, SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Il faut rappeler que, suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2009 tiennent compte de ce coefficient, mais gardent celui de 85 ct pour les années fiscales antérieures à 2007.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2009 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2006, 2007 et du budget 2008.

Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important et permet la confrontation des estimations fiscales.

Remarques générales :

Au moment de la préparation du budget 2009, les résultats des impôts 2007 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2009. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2006-2007.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants :

- la constitution de provisions lors des budgets précédents;
- la situation économique
- les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

Evolution des recettes fiscales sans les taxes sur les spectacles

	Budget 2009	Budget 2008	Comptes 2007
Impôt sur la fortune	7'700'000	7'900'000	9'238'755.50
Impôt sur le revenu	66'300'000	65'300'000	59'106'635.80
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'400'000	1'600'000	1'319'999.65
Impôt à la source	4'800'000	4'450'000	5'025'958.80
Impôt sur le capital	4'150'000	3'750'000	4'085'828.40
Impôt sur le bénéfice	16'750'000	18'500'000	21'103'126.25
Contribution immobilière	14'350'000	13'600'000	13'552'308.75
Impôt spécial des immeubles	1'000'000	970'000	1'001'748.00
Impôt sur les gains immobiliers	620'000	600'000	697'303.50
Droits de mutations immobilières	2'500'000	2'350'000	1'914'240.35
Impôt sur les successions	600'000	600'000	1'076'000.00
Totaux	120'170'000	119'620'000	118'121'905

B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

1. Personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater une faible augmentation du rendement de l'impôt 2006 par rapport au rendement de l'impôt 2005. En effet, la Ville de Fribourg a gagné, entre 2005 et 2006, seulement 0.1 mio de recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit une augmentation de 0.2 %. Cette constatation ne se retrouve pas dans les recettes cantonales qui ont augmenté de 1.3 % durant la même période. Il faut rappeler qu'entre 2004 et 2005, la commune avait perdu plus de 2.55 mio de recettes fiscales.

Voici un tableau sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre la Ville et le Canton :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	71.10			535.71		
2003	70.12	-0.98	-1.4%	555.81	20.10	3.8%
2004	70.95	0.83	1.2%	559.3	3.49	0.6%
2005	68.39	-2.558	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	68.50	0.108	0.2%	578.78	7.62	1.3%

En 2006, le Grand Conseil avait décidé de supprimer l'impôt minimal. De ce fait, le nombre de contribuables de la Commune de Fribourg est passé de 19'907 en 2005 à 18'788 en 2006, soit une diminution de 1'119 contribuables qui ne paient plus l'impôt minimum. Il faut constater qu'au niveau cantonal cette suppression a engendré une diminution de 3'792 contribuables. De ce fait, nous pouvons démontrer que la Ville de Fribourg détient plus de 29,51 % des contribuables les plus modestes du canton, alors que sa population représente seulement le 12,85 % de la population légale totale du canton. Cette proportion illustre une nouvelle fois la problématique des charges de ville centre.

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2007 par rapport à 2006, la population dite légale a augmenté de 418 personnes, soit une augmentation de 1,3 %. Pour la même période, le Canton a vu sa population augmenter de 5'019 personnes soit de 1,9 %. Cette augmentation de population entraîne le Conseil communal à suivre de manière pondérée les augmentations de revenus prévus par l'Etat pour les années 2007, 2008 et 2009, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, temporisé.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2009 à 620 mio, calculé de la façon suivante :

- impôt 2006 : 578,78 mio;
- impôt 2007 : + 3.5 % par rapport à 2006, d'où 599 mio,
- impôt 2008 : + 3.5 % par rapport à 2007, d'où 620 mio
- impôt 2009 : 0 % par rapport à 2008, d'où 620 mio, en tenant compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui sera introduit le 01.01.2009 pour 22,4 mio et des modifications de la législation fiscale, à

savoir 11,5 mio pour la compensation de la progression à froid, 3,5 mio pour l'imposition partielle des dividendes et 7,4 mio pour l'amélioration de déductions sociales.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2009 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2009 : 620 mio
 Part communale 2006 à cet impôt cantonal 2006 : 13.84 %
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2009 :
 620 mio x 77,3 % x 13.84 % Fr. 66'329'958,--
arrondi à Fr. 66'300'000,--

b) Impôt sur la fortune

L'impôt sur la fortune des personnes physiques a augmenté entre l'année fiscale 2005 et 2006. Le tableau ci-dessous démontre que cet impôt a augmenté de près de 0.6 % entre ces deux années fiscales pour la Ville de Fribourg, alors qu'au niveau cantonal il a augmenté de 7.8 % :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	6.82			48.73		
2003	6.59	-0.226	-3.3%	53.58	4.85	10.0%
2004	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	8.25	0.05	0.6%	67.54	4.88	7.8%

Pour l'année 2009, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 69,4 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2009 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2009 : 69.4 mio
 Part communale 2006 à cet impôt cantonal 2006 : 14.26 %
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2009 :
 69.4 mio x 77,3 % x 14.26 % Fr. 7'649'950,--
arrondi à Fr. 7'700'000,--

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales évolue de manière soutenue entre l'année fiscale 2002 et 2005. Malheureusement, en 2006, cet impôt devrait stagner par rapport à 2005. A ce jour, la taxation définitive de certaines entreprises pour l'année fiscale 2006 n'est toujours pas connue. C'est pourquoi, il n'est pas facile de pouvoir estimer le montant total pour 2006, mais nous supputons qu'il sera le même que pour 2005. L'évolution depuis 2002 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	10.46			55.52		
2003	11.26	0.8	7.6%	54.79	-0.73	-1.3%
2004	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	17.02	3.72	28.0%	65.11	3.58	5.8%
2006	17.02	0	0.0%	82	16.89	25.9%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 93 mio pour l'exercice 2009. Ce montant tient compte d'une taxation à Fr. 0,-- pour les grandes banques pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009, soit une perte de l'ordre de 2,7 mio par année pour la Ville de Fribourg.

Le budget 2009, outre l'estimation 2009, aura un fort reliquat pour les impôts 2007 et 2008. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2007 :	estimation 15.95 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 3'987'000.00
Impôt 2008 :	estimation 17.015 mio (+ 6.6 %/2007) à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'701'000.00
Impôt 2009 :	estimation 17.015 mio à 65 %	Fr. 11'060'000.00
		Fr. 16'748'000.00
	arrondi à	Fr. 16'750'000.00

Il faut rappeler que, dès 2007, la Banque cantonale de Fribourg s'est soumise à l'impôt sur le bénéfice et le capital. Pour les estimations 2008 et 2009, nous avons, outre la diminution de 2,5 mio des grandes banques, ajouté de nouvelles facturations pour des entreprises qui sortent de l'exonération fiscale.

Il faut relever que la taxation de la CEV provoquera une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 103'000,-- pour la Ville de Fribourg, mais entraînera également des pertes de revenus pour la Commune de Fr. 150'000,-- qui devraient être versées sous forme d'impôt à l'Etat et aux paroisses au lieu d'être versé sous forme de dividende à l'actionnaire unique, la Ville de Fribourg.

Par conséquent, selon les informations de l'Etat, un montant de l'ordre de 0.9 mio a été ajouté pour ces nouvelles entités et pour les augmentations de bénéfices espérées pour la BCF.

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Depuis 2007, de nouvelles entreprises sont soumises à cet impôt.

L'évolution depuis 2002 a été la suivante :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	3.49			12.94		
2003	3.48	-0.01	-0.3%	15.15	2.21	17.1%
2004	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	3.59	-0.05	-1.4%	17.2	0.76	4.6%

Pour 2009, le Conseil communal propose de tenir compte de la proportion de l'impôt communal 2006 par rapport à l'impôt cantonal, soit 24,39 % et d'y ajouter l'impôt de nouvelles entreprises.

Le calcul proposé est le suivant :

Impôt cantonal :		
Fr. 18'200'000.-- x 77,3 % x 24.39 %		Fr. 3'431'350.00
Nouvelles entreprises		Fr. 715'000.00
		Fr. 4'146'350.00
	arrondi à	Fr. 4'150'000.00

3. Autres impôts et taxes

a) Contribution immobilière

Actuellement, le taux de la contribution est de 2,85 ‰. Le Conseil communal propose de le porter à 3 ‰, soit le maximum autorisé par l'article 13 alinéa 2 de la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux et paroissiaux. Ce taux est déjà en vigueur dans plusieurs communes fribourgeoises. Le relèvement de ce taux de 2,85 ‰ à 3 ‰ entraîne une augmentation des recettes de 0,7 mio de francs. Le solde de l'augmentation des recettes, soit Fr. 50'000.--, est dû à l'apport des nouveaux immeubles du quartier de Pérolles (Les Pilettes, Arsenaux), ainsi que d'autres constructions qui seront terminées en 2008.

Le Conseil communal estime que cette hausse fiscale est la plus judicieuse pour les contribuables dans la mesure où elle tient compte de leur capacité contributive et où elle permet d'encaisser des impôts auprès de propriétaires qui n'habitent pas Fribourg.

Il faut rappeler qu'en 1995, le Conseil général avait accepté l'augmentation du taux à 3 ‰. Au 1^{er} janvier 1999, ce taux avait été ramené à 2,85 ‰ suite à l'introduction de la taxe sur les déchets. Aujourd'hui, face à l'augmentation des coûts liés notamment au traitement des déchets, à l'entretien des routes communales et cantonales, à la voirie, à l'éclairage public, au service d'hiver, le Conseil communal estime qu'il faut ramener ce taux à 3 ‰ pour permettre de mieux couvrir toutes les charges liées à toutes ces prestations. Il faut rappeler malheureusement que les bâtiments du Canton bénéficiant de ces prestations ne sont pas soumis à cette contribution immobilière.

Le Conseil général est invité à se prononcer séparément sur cette hausse selon l'arrêté joint au présent message.

b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2009, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 2'500'000.-- (2008 : Fr. 2'350'000.--) et les

gains immobiliers à Fr. 620'000.-- (2008 : Fr. 600'000.--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

CHAPITRE IV

EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

1. Administration générale

100.351.00 Agglo : frais de fonctionnement

Dans le budget 2008 avaient été comptabilisés les Fr. 150'000.-- de participation du Canton, ce qui ne peut pas être fait pour 2009, le Conseil d'Etat ayant déclaré qu'il ne participerait plus aux frais de l'Agglomération, puisque celle-ci était constituée.

100.431.00 Emoluments de chancellerie

L'augmentation de la rubrique est due à l'adaptation des émoluments de chancellerie relatifs aux permis de construire.

111.310.10 Achat matériel cartes d'identité et passeports et

111.435.00 Ventes cartes d'identité et passeports

Après une augmentation importante de 2003 à 2004, la délivrance de cartes d'identité et de passeports a régulièrement diminué les années suivantes. Pour 2009, elle a été estimée sur la base d'une moyenne. Quant à la rubrique de "revenus", celle-ci a été estimée, comme d'habitude, à 33 % des charges.

2. Finances

230.426.00 Part au bénéfice CEV

La fiscalisation en 2009 de la CEV, votée par le Grand Conseil, entraîne une charge fiscale sur le bénéfice de cette banque de l'ordre de Fr. 250'000.-- à répartir à raison de Fr. 150'000.-- pour le Canton et les paroisses et

Fr. 100'000.-- pour la Ville de Fribourg. Ce dernier montant se retrouve en produit dans les rubriques "Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales".

C'est pourquoi, la part de bénéfice revenant à la Ville de Fribourg diminue de Fr. 246'000.-- en 2009.

Globalement, cette nouvelle taxation de la CEV entraîne une diminution des recettes de l'ordre de Fr. 146'000.-- pour la Ville de Fribourg (-Fr. 246'000.-- de part au bénéfice + Fr. 100'000.-- d'impôt).

3. Ecoles

302.366.00 Bourses d'études (Apprentissages, degré secondaire et supérieur)

Dans le but de centraliser l'octroi de subside de formation et de mettre l'ensemble des bénéficiaires desdits subsides sur un pied d'égalité, le canton a décidé que désormais, les bourses d'études resteraient exclusivement une affaire cantonale. Il a dès lors légiféré dans ce sens. L'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2008 de la loi du 14 février 2008 sur les bourses et les prêts d'études (LBPE) et du règlement du 8 juillet 2008 sur les bourses et les prêts d'études (RBPE) a eu, pour conséquence directe, la suppression de la charge prévue à la rubrique 302.366.00 relatives aux bourses d'études (cf. art. 42 al 2 RBPE RSF 44.11). En raison de ce qui précède, il y a lieu de considérer que le règlement provisoire sur les bourses d'études du 18 octobre 1966 a formellement été abrogé dès le 1^{er} septembre 2008. Partant, la rubrique budgétaire y relative a été biffée pour ce qui concerne le budget 2009. Elle reste un rappel pour le budget 2008 et les comptes 2007.

320.351.00 Frais facturés par l'Etat

L'importante augmentation de charges (+ 1'500'000.00 francs) s'explique pour l'essentiel par l'augmentation importante du coût / classe facturé par le canton. A cet égard, il est rappelé que le prix des classes facturé par l'Etat est calculé sur la base du pot commun et que le coût des classes à charge exclusive de la Ville est facturé au même tarif (moins les transports). Ce coût augmente chaque année en raison de paramètres fixés exclusivement par le canton, paramètres que la Ville ne peut pas maîtriser comme par exemple le nombre de classes primaires de toutes les communes du canton,

l'augmentation des traitements des enseignants ou encore la création d'un nouveau service cantonal issu de la RPT.

321.436.00 Participation des élèves (frais d'inscriptions aux sports facultatif)

L'augmentation des revenus est la résultante d'une décision de prévoir désormais l'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50.00 pour le sport facultatif extrascolaire. Cela dit, cette augmentation doit être combinée avec une diminution de revenus provenant des subsides cantonaux de l'ordre de Fr. 20'000.00 (cf. rubrique 321.461.00) en raison de la diminution présumée du nombre d'élèves pratiquant un sport qui n'est plus gratuit. Cette amélioration budgétaire devra préalablement être prévue formellement dans le règlement communal idoïne. L'article 8 du Règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg du 22 mars 1993 qui prévoyait la gratuité du sport facultatif devra dès lors impérativement être modifié avant le 31 août 2009.

322.436.10 Participation des élèves (frais d'inscriptions aux activités culturelles extrascolaires)

L'augmentation de Fr. 15'000.00 des revenus prévus à cette rubrique est la résultante d'une décision d'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50.00 pour les activités culturelles extrascolaires. Cela dit, contrairement au sport facultatif, cette augmentation n'est pas combinée avec une diminution de revenus provenant des subsides cantonaux (cf. rubrique 322.451.00), malgré une diminution prévisible du nombre d'élèves pratiquant une activité culturelle extrascolaire qui ne sera plus gratuite (-25%). En effet, il n'y a pas de subside cantonal pour les activités culturelles extrascolaires. La rubrique 322.451.00 reste dès lors inchangée. Cette amélioration budgétaire devra préalablement être prévue formellement dans le règlement communal idoïne. L'article 13 al. 2 du Règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg du 22 mars 1993 qui prévoyait la gratuité des activités culturelles extrascolaires devra dès lors impérativement être modifié avant le 31 août 2009.

325.318.00 Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité

Une des conséquences de la RTP a eu pour effet la reprise par le canton des mesures AI jusqu'ici financées par la Confédération. Jusqu'au 31 décembre 2006, les mesures dites à haut seuil étaient financées à 100% par l'AI et représentaient pour la Ville de Fribourg environ Fr. 490'000.00. S'agissant des mesures à bas seuil (traitements légers en logopédie et psychomotricité), elles étaient financées par le canton à hauteur d'environ 43 %, ce qui laissait

aux communes une charge avoisinant le 57 % du coût effectif de la prestation. Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, si les mesures à bas seuil sont toujours subventionnées par le canton de la même manière que par le passé, le canton refacture aux communes le 55% des frais liées aux mesures dites à haut seuil, ce qui représente une charge supplémentaire pour notre commune. En conséquence, le montant de la rubrique 325.318.00 a dû être augmenté de Fr. 270'000.00 pour passer en 2009 à Fr. 605'000.00.

4. Police locale et circulation

401.311.00 Matériel et installations (achat)

Les ordinateurs portables des agents de surveillance (appareils de saisies) achetés en 2002 doivent être remplacés pour différents motifs (qualité des écrans pour travail nocturne, étanchéité, autonomie, compatibilité avec les logiciels, pannes répétitives). Par ailleurs, le fournisseur a mis sur le marché un nouveau modèle qui nous permettra d'économiser plus de Fr. 9'000.--/an de contrats de maintenance (rubrique 401.315.00 "Matériel et installations, entretien").

420.311.01 Appareils radio (achat)

La station radio de la centrale d'engagement date de 1981. Durant l'année 2008, cette station a posé de nombreux problèmes en raison de difficultés liées à la compatibilité du système avec les techniques actuelles de télécommunication. Une grosse panne est intervenue en début d'année et nous avons eu la désagréable surprise de constater que les techniciens maîtrisant encore cette technologie étaient tous à la retraite. Les pièces de rechange font également défaut. La promesse de subvention de l'ECAB pour cette installation est de 60%.

5. Génie civil et cadastre

532.434.00 Taxes d'épuration

Le compte d'exploitation 2007 de la Step fut déficitaire pour un montant de Fr. 58'764.--.

Le budget d'exploitation 2008 prévoit un déficit de Fr. 407'290.-- (budget présenté par le Conseil communal).

Celui de 2009, sans augmentation de la taxe d'épuration, aurait été déficitaire pour un montant d'environ Fr. 750'000,--.

Les raisons de ce déséquilibre proviennent d'une part, d'une baisse du rendement de la taxe due à une baisse du volume d'eau épuré et d'autre part, d'une augmentation des charges d'exploitation. Cette augmentation est essentiellement due à trois facteurs de hausse de coûts qui sont :

- le prix de l'énergie
- le traitement des boues avec la péréquation des transports (système qui a pour but de mettre toutes les STEP sur un pied d'égalité pour le coût du traitement de leurs boues, quelque soit leur distance à l'usine d'incinération)
- l'entretien de la STEP avec des équipements électromécaniques, d'une valeur de 21.6 mio, très sollicités et atteignant pour certains un âge critique et nécessitant des frais d'entretien en constante progression.

Les comptes de la STEP doivent être équilibrés. En cas de déficit, l'équilibrage se fait par un prélèvement dans la réserve de frais de fonctionnement.

L'état de cette réserve étant au 31 décembre 2007 de Fr. 437'235,--, une augmentation de la taxe d'épuration est nécessaire.

Cette taxe doit ainsi passer de Fr. 0,75/m³ d'eau consommée (en vigueur depuis 2001) à Fr. 0,95/m³ d'eau consommée, soit une augmentation de Fr. 0.20/m³.

Cette augmentation, certes sensible, est partiellement compensée par la baisse du prix de l'eau intervenue dernièrement.

6. Culture et tourisme

800.390.20 Mise à disposition gratuite de locaux : imputation interne

Dans le cadre de l'analyse des coûts des locaux mis à disposition par la Ville à titre gracieux pour certaines associations ou institutions culturelles ou sportives, chaque local a été répertorié et évalué de manière sommaire, permettant ainsi une estimation de la subvention indirecte faite par la Ville. Dans le courant de l'année 2009, un contrat de prêt à usage sera fait avec chaque locataire.

820.365.01 Bibliothèques

Suite au départ à la retraite de l'ancienne responsable de la Deutsche Bibliothek, dont le travail reposait largement sur le bénévolat, le comité a dû se résoudre à engager du personnel formé afin de maintenir ce service indispensable à la population germanophone de la ville. Cette augmentation des charges, accompagnée de l'informatisation du catalogue ainsi que l'harmonisation prévue des horaires avec la bibliothèque francophone nécessitent une adaptation de la subvention de la Ville, qui était restée inchangée depuis de nombreuses années.

7. Sports

921.365.10 Manifestations et promotion sportive

L'augmentation est due à l'organisation de la "Fête du sport" (Fr. 10'000.00) ainsi qu'à la participation au financement du droit d'étape du Tour de Romandie cycliste (Fr. 20'000.00).

A ce sujet, le canton apporte son soutien à la même hauteur que celui de la Ville.

921.390.20 Mise à disposition gratuite de locaux : imputation interne

Voir explication sous rubrique 800.390.20

8. Institutions et assurances sociales

1030.351.00 Contribution au financement de l'AVS/AI

Le montant est à 0 franc suite à l'introduction de la RPT 2009 (prestations à charge de l'Etat).

1030.351.25 Aide institutions spécialisées pour personnes inadapées (inscription de la part des enfants aux écoles)

La diminution des charges des institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadapées est due à un transfert vers les budgets des écoles, de l'aide pour les institutions spécialisées s'occupant des enfants, rubrique 301.351.01.

1040.365.20 Crèches et garderies d'enfants

Les augmentations de cette rubrique concernent le secteur de la petite enfance, essentiellement en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Les Petits Poucets (+ 10 places) et des adaptations salariales ordinaires (renchérissement et progression d'un demi palier)

1050.451.00 Participation cantonale au PET écologique

Le Service public de l'emploi (SPE) a réduit de manière importante sa subvention 2009 pour les frais d'encadrement, tout en laissant un nombre de places-année identique. Le manque à gagner sera partiellement couvert par une augmentation du tarif des mesures d'insertion sociale (sous réserve de l'approbation par le SASoc). Le solde est à la charge de la Ville.

CHAPITRE V

POLITIQUE DU PERSONNEL

A. Effectif du personnel

La politique d'analyse de chaque cas d'engagement ou de remplacement de poste vacant reste en vigueur. Un examen des postes non encore repourvus suite à des cas de maladie ou d'invalidité a permis quelques suppressions. Par ailleurs, toutes les demandes de création de poste ont fait l'objet d'un examen très rigoureux.

L'effectif évolue donc à la baisse selon le détail ci-dessous.

➤ **Administration générale + 0.5 ept**

Un poste à mi-temps a été créé aux Archives. Il est financé pour moitié durant 5 ans par la Bourgeoisie.

➤ **Police – 0.1 ept**

Une réduction de 10% au secrétariat du service du feu est entrée en vigueur au début de l'année 2008. Cette réduction a été maintenue et confirmée dans le budget 2009.

➤ **Police – 0.5 ept**

Un demi-poste non repourvu d'agent de surveillance a pu être supprimé à la Police locale pour 2009.

➤ **Edilité – 0.5 ept**

Au traitement des déchets, un poste à mi-temps de nettoyeur n'a pas été renouvelé après le départ du titulaire.

➤ **Aménagement – 1 ept**

La suppression d'un poste non repourvu au Cimetière après le départ du titulaire pour raison de santé a pu être confirmée.

➤ **Sport + 1 ept**

Conformément aux prévisions, un poste d'ouvrier spécialisé à plein temps est prévu dès l'automne 2009 au Service des sports. Il est lié à l'ouverture de la nouvelle piste de glace.

Ces divers changements permettent de diminuer de 0.6 ept la dotation totale en personnel. L'effectif total pour le budget 2009 est de 446.9 ept.

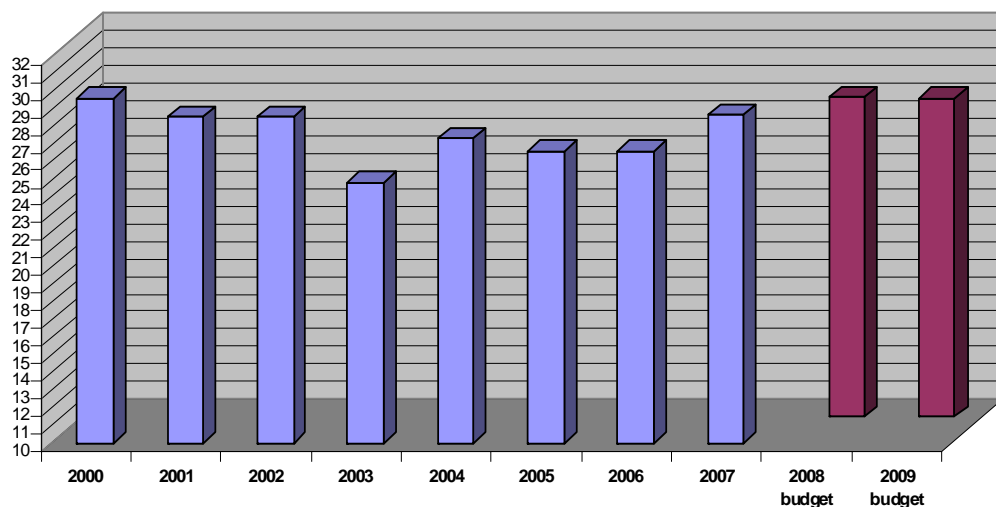
B. Indexation et évolution de la masse salariale

Pour rappel il a été décidé, en janvier 2007, en accord avec la Commission paritaire, que la référence pour le calcul de l'indexation se baserait sur l'évolution annuelle de l'indice entre septembre et septembre. Une période transitoire de 2 fois 11 mois a été prévue de façon à passer sans accro de l'ancienne référence qui était entre novembre et novembre, à la nouvelle. Pour le budget 2009, la période déterminante va d'octobre 2007 à septembre 2008. Durant ce temps, l'indice a évolué de 2.2 pt, ce qui représente une indexation de 2.05%.

Les charges du personnel progressent de Fr. 53'046'530,- au budget 2008 approuvé par le Conseil général à Fr. 54'275'970,- pour 2009, soit une augmentation de 2.32%.

En pourcentage, les charges du personnel représentent 28.2% des charges totales (sans les imputations internes). En 2008, ce taux était de 28.3%.

Ces chiffres nous montrent une fois encore que les charges du personnel sont parfaitement maîtrisées.



Le tableau ci-dessus illustre la progression du pourcentage de la masse salariale relativement à l'ensemble des charges.

CHAPITRE VI

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Conseil communal doit malheureusement une nouvelle fois constater un report de charges sur le dernier échelon des collectivités publiques et une diminution de la progression de ses ressources due aux décisions prises par le Grand Conseil, ainsi que les effets collatéraux de la crise financière mondiale qui ont fait vaciller les établissements bancaires suisses et par effet de ricochet diminué les revenus des impôts sur les bénéfices et le capital.

Par exemple et c'est symptomatique du système helvétique, la Confédération a décidé de réduire pour le Canton de Fribourg ses subventions pour les mesures liées au chômage. Le Canton a décidé de reporter cette diminution sur les programmes d'emploi temporaire et demande ainsi à la ville de Fribourg de maintenir ses places d'accueil du PET chantier écologique, mais en diminuant sa participation de plus de Fr. 125'000,--. Face à cette situation, le Conseil communal n'a pas beaucoup de choix :

1. Soit fermer ce programme et risquer d'avoir des charges d'aide sociale qui augmentent fortement.
2. Soit, face à la crise économique et à l'augmentation de chômage qui s'annoncent, décider de maintenir ce programme et prendre la différence de Fr. 125'000,-- dans le cadre du budget à charge de la Ville. C'est ce choix, qui vous est présenté dans ce budget tout en maintenant la pression sur l'Etat pour qu'il couvre les charges effectives.

Cet exemple, ajouté à d'autres, démontre la difficulté d'établir un budget où les décisions financières importantes échappent à la volonté du Conseil communal

Depuis plusieurs années, le Conseil communal se penche sur ses propres prestations et les missions confiées aux communes. Alors que les pressions financières externes sont de plus en plus grandes, les missions des communes augmentent aussi et de manière soutenue.

Les besoins liés à l'intégration sociale, les nouvelles méthodes d'enseignement, les contraintes écologiques, les accueils extrascolaires et les crèches aussi au service de l'économie, etc., imposent à la collectivité publique des ressources toujours plus importantes.

Dans ce contexte et alors que les demandes de l'Etat croissent de manière disproportionnée, + 5,23 %, le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une administration efficace et efficiente pouvant répondre de manière appropriée aux demandes et aspirations de la population de la Ville de Fribourg. Il ne serait pas correct de faire supporter au personnel les errements de certains grands pontes de l'économie aux bonus extravagants, en ne donnant pas la pleine indexation en 2009.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir ces prestations, car il n'est pas judicieux de couper dans celles touchant aux enfants, dans celles liées à l'entretien du patrimoine de la Ville et dans les prestations pour la culture et le sport, qui sont toutes deux facteurs d'intégration.

Le Conseil communal se plaît aussi à relever que sa politique volontariste de restreindre les investissements par une limitation des amortissements porte aujourd'hui ses fruits et permet dans ce budget, comme dans celui de 2008, de diminuer les intérêts passifs de plus de 0,6 mio en 2 ans.

Les perspectives liées à la crise économique qui s'annoncent ne poussent pas le Conseil communal à un optimisme béat, mais certains éléments parlent en faveur d'une certaine amélioration des budgets communaux pour 2011.

En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale devrait permettre d'économiser, selon les chiffres actuellement connus, un montant de l'ordre de 4,1 mio. De plus, les grandes banques devraient retrouver, suite à l'injection de 68 milliards de francs suisses de la part de la Confédération et de la BNS, le chemin des bénéficiaires dans les prochaines années.

Par contre, les problèmes de ville centre en général ne sont toujours pas résolus. L'aide sociale (50 % des dossiers sont traités par la Ville de Fribourg) est une priorité du Conseil communal pour que le financement de ces prestations soit cantonalisé au niveau de l'aide matériel et régionalisées au niveau de la structure administrative.

Enfin, le Conseil communal remarque avec satisfaction que le tissu économique de la Ville de Fribourg est performant et a permis ces dernières années une progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales soutenue.

CHAPITRE VII

BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

A. Généralités

L'augmentation régulière des activités pour Frigaz génère des recettes toujours plus importantes par la répartition des coûts de personnel et d'infrastructures (bâtiment, véhicules).

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m³ d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, un fonds de réserve a été budgétisé pour 2009 d'un montant de Fr. 37'000,--.

Le budget 2009 présente des recettes de Fr. 13'295'980,-- et des dépenses de Fr. 13'242'800,--, soit un excédent de recettes de Fr. 53'180,-- après attribution de Fr. 207'900,-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures.

B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2007	Budget 2008	Budget 2009
Administration	408'559	435'900	407'700
Personnel	5'789'711	6'041'400	6'672'400
Equipements	407'163	392'800	493'800
Véhicules	361'459	283'500	297'000
Immeubles	129'316	118'850	133'150
Adductions et distribution	820'463	856'800	1'013'950
Réseaux	871'302	650'000	655'400
Installations	203'122	210'000	210'000
Amortissements (adductions et réseaux)	552'650	606'000	583'000
Total	9'543'745	9'595'250	10'466'400

Le chapitre "Administration", prévoit les frais financiers et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre, en plus de l'évolution salariale du personnel, l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires pour le département "Ventes et marketing", d'un collaborateur pour le département "Etudes et constructions" et d'une collaboratrice supplémentaire au secrétariat, qui fait partie du département "Administration et finances". Ces nouveaux collaborateurs n'ont pas d'influence sur le budget des SIF, car ils sont entièrement supportés par Frigaz. Ce budget comprend aussi le salaire de la nouvelle apprentie de commerce qui a commencé son activité aux SIF au mois d'août 2008.

Le chapitre "Equipements" comprend les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, des moyens informatiques ainsi que les frais de communication, téléphones et radios. L'augmentation provient essentiellement de l'achat de nouveaux postes de travail, du remplacement de sept imprimantes obsolètes et de l'adaptation des coûts du Services informatique de la Ville de Fribourg liés aux postes supplémentaires.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretien du parc véhicules ainsi que l'achat de trois véhicules supplémentaires pour les départements "Ventes et marketing", "Etudes et constructions" et "Exploitation".

Le chapitre "Immeubles" contient les travaux minimaux de maintien de sécurité et de salubrité du site de la Planche inférieure ainsi les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils. Il est influencé à la hausse par l'augmentation du tarif de l'énergie annoncée par Groupe E.

Le chapitre "Réseaux", reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

C. Les recettes

Imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits, l'évolution des recettes se présente ainsi :

	Comptes 2007	Budget 2008	Budget 2009
Administration	101'451	74'980	80'980
Personnel	3'655'508	3'622'000	4'245'900
Equipements	234'032	211'200	290'800
Véhicules	163'873	159'300	181'200
Immeubles	413'428	393'200	431'200
Adductions et distribution	5'321'964	5'111'500	5'114'400
Installations	445'195	400'000	420'000
Total	10'335'451	9'972'180	10'764'480

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de facturations plus élevées en relation avec l'évolution de Frigaz.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz pour l'utilisation des nouveaux véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz pour l'utilisation du nouveau bâtiment.

Les ventes d'eau ont été estimées avec prudence, en relation avec l'évolution des ventes selon tableau ci-dessous.

Ventes d'eau	2003	2004	2005	2006	2007	Budget 2008	Budget 2009
en milliers de m ³							
Ménages et artisanat	3'556	3'560	3'358	3'194	3'100	3'300	3'200
Industries	486	493	513	498	510	500	500
Sous-total	4'042	4'053	3'871	3'692	3'610	3'800	3'700
Consortium				84	172		
Consortium transfert				1'152	1'098	1'500	1'500
Total	4'042	4'053	3'871	4'928	4'880	5'300	5'200

D. Les institutions gérées par les S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ SA et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent le réseau des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf et Chésopelloz sur la base de mandats de gestion.

En 2009, FRIGAZ SA versera aux S.I. Fr. 4'958'800,-- (2008 : 4'205'000,-) au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 236'000,-- au titre d'indemnité de gérance selon convention. Celle-ci a été adaptée à l'indice de renchérissement au 31.05.2008.

De leur côté, les S.I. verseront au Consortium Fr. 258'000,-- pour la taxe de débit, soit Fr. 38.22 par litre minute pour une souscription de 6'750 l/min.

E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2007	Fr.	2'010'150
Attribution budgétaire 2008	Fr.	283'000
Attribution budgétaire 2009	Fr.	207'900
Situation prévisionnelle au 31.12.2008	Fr.	2'501'050

CHAPITRE VIII

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2009, sur un montant de Fr. 44'988'900,-- qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	20'793'900.00
Catégorie II	Fr.	6'695'000.00
Catégorie III	Fr.	17'500'000.00
Total des charges	Fr.	<u>44'988'900.00</u>

Produits d'investissements :

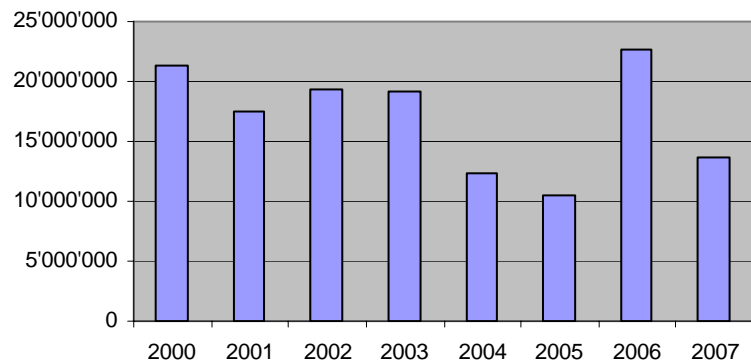
Taxes de raccordement aux égouts	Fr.	1'000'000.00
SSSL : reprise à la réserve Fonds St-Léonard	Fr.	3'500'000.00
SSSL : subvention du canton	Fr.	3'500'000.00
Salle de spectacle : participation cantonale	Fr.	1'000'000.00
Salle de spectacle : participation de la Bourgeoisie	Fr.	1'500'000.00
Salle de spectacle : participation de Coriolis infrastructure	Fr.	1'200'000.00
Total des produits	Fr.	<u>11'700'000.00</u>
Charges nettes d'investissements	Fr.	<u>33'288'900.00</u>

Bien que pour l'investissement lié au Site sportif St-Léonard (SSSL), le Conseil général n'a voté que le montant à charge de la Ville de Fribourg, soit 5 mio, le Conseil communal propose, pour une meilleure transparence des

coûts, de comptabiliser toutes les charges ainsi que les produits liés à cet investissement.

A titre d'information, voici les montants effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2000 à 2007 :

2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'259'151
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
	Fr.	136'482'473



A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2008 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2008;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Quatre objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

520.501.92	Rue de la Grand-Fontaine/ modération de trafic, sécurisation des piétons	Fr.	650'000
618.503.27	Salle de spectacle	Fr.	10'000'000
900.503.05	St-Léonard : réaménagement du secteur voté	Fr.	9'000'000
1030.521.01	Extension de l'Hôpital cantonal (Bertigny III)	Fr.	1'143'900
	Total catégorie I	Fr.	20'793'900

2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 340'000,--

1. Ecoles du cycle d'orientation

Remplacement des chaises devenues irréparables et des pupitres ayant subi l'usure du temps.

Application de la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC), 5^{ème} étape.

<u>CO du Belluard</u>		
Mobilier	Fr.	64'400.00
<u>CO de Jolimont</u>		
Mobilier pour le bâtiment du Jura	Fr.	10'400.00
Mobilier pour le bâtiment principal	Fr.	19'700.00
Matériel informatique (TIC)	Fr.	22'200.00
	Fr.	52'300.00
<u>CO de langue allemande</u>		
Mobilier	Fr.	17'000.00
Matériel informatique (TIC)	Fr.	60'000.00
	Fr.	77'000.00
<u>2. Ecoles primaires et enfantines</u>		
Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC)	Fr.	30'000.00
Mobilier	Fr.	116'300.00
	Fr.	146'300.00
Total	Fr.	340'000.00

401.506.14 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 150'000,--

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parking dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parking soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers du Schönberg et de Gambach et de diverses rues ne connaissant pas encore de réglementation du stationnement et où des enquêtes ont démontré la présence massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur nos routes. Il s'agit par ailleurs de compléter la première étape réalisée dans le quartier du Jura pour lequel la tranche initiale de crédit était insuffisante pour étendre les zones payantes sur tout le périmètre.

La poursuite de la mise en application de la vignette-habitant dans ces rues implique une nouvelle tranche de crédit de Fr. 150'000,-- comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement électrique des appareils, la signalisation et le marquage.

A noter que l'introduction de parcomètres dans le quartier de Beaumont a permis de réduire la charge de trafic en moyenne journalière des jours ouvrables de 15%. Aux heures de rentrée et de sortie d'école, la diminution de la charge de trafic a même atteint des valeurs de 25 à 50% selon l'heure de la journée et le tronçon routier concerné. Des valeurs semblables ont été enregistrées dans le quartier du Jura améliorant ainsi la sécurité sur le chemin de l'école.

401.506.16 Radars pour installations lumineuses Fr. 200'000,--

Afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, il est possible d'intégrer des installations de surveillance photographique.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation. Il est prévu d'acquérir l'équipement de base avec 6 postes pour couvrir un nombre suffisant de voies de circulation. La commande sera passée auprès de TechRadars Sàrl à Begnins.

De nombreuses villes et cantons sont dotés de ce genre d'équipement pour lequel la Ville de Fribourg dispose d'une délégation de compétence.

Du point de vue de leur légalité, ces installations tombent sous le coup de l'art. 17 de la loi fédérale sur la métrologie et des directives du 15 août 1996 qui en découlent. Partant, ces appareils servent à la documentation photographique des infractions aux feux rouges dans la circulation routière. Pour chaque infraction, l'installation prend deux photos espacées dans le temps d'un intervalle bien défini afin de ne pas être entachée par certaines incertitudes techniques.

Bien que ces appareils peuvent également être utilisés pour l'établissement des dépassements de vitesse (ordonnance du 1er mars 1999 sur les instruments de mesure officielle de vitesse pour la circulation routière), l'autorité communale ne les utilisera pas à cet effet puisqu'elle ne bénéficie de la délégation de compétence en la matière.

Le bénéfice résultant de l'exploitation de ces installations sera traité de manière similaire aux amendes d'ordre.

420.506.20 PPS - extension réseau d'hydrantes Fr. 100'000,--

Le 19 décembre 2006, le Conseil général votait, au budget des investissements catégorie II, le montant de Fr. 100'000.00 pour l'installation de nouvelles bornes-hydrant du réseau de défense-incendie. Ce crédit étant prochainement épuisé, il convient, en conséquence, de voter un nouveau crédit pour ces prochaines années.

Compte tenu du fait que les installations de nouvelles bornes-hydrant ainsi que les travaux d'assainissement du réseau d'eau sont devenus moins nombreux, le crédit sollicité devrait suffire aux besoins jusqu'en 2011.

L'ensemble des travaux liés aux adductions d'eau pour la défense-incendie est assuré d'une subvention de l'ECAB de 30%.

430.501.00 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics Fr. 120'000,--

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets "modération de trafic" et "promotion du vélo en Ville") ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite).

A propos de la modération du trafic, la réalisation d'une zone 30 dans le quartier du Schoenberg (secteur de la route de la Heitera) est chiffrée à environ Fr. 50'000,--. De plus, suite aux résultats des expertises des zones à modération de trafic en place, des renforcements sont ponctuellement nécessaires, de même que le remplacement d'éléments de modération endommagés dans des zones existantes. Le montant des renforcements et des remplacements est estimé à Fr. 30'000,--.

A propos de la promotion du vélo, la mise en place de couverts sur les aires de stationnement pour les deux-roues contribue à favoriser l'utilisation du vélo. De même, la prolongation du réseau de bandes cyclables et la mise en place de chaussée à noyau central (av. Jean-Marie Musy) sont des mesures qui visent à garantir la promotion du vélo. La part financière dévolue à ces mesures est de l'ordre de Fr 30'000,--.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlot de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité. Le montant alloué à ces améliorations se monte à Fr. 10'000,--.

520.506.07 Voirie : remplacement de véhicules Fr. 140'000,--

Les véhicules à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message n° 5 du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

1. Véhicule utilitaire Pony

- Immatriculation : 19.11.1987
Kilométrage : 9'000 heures (450'000km)
Norme antipollution : sans norme
- Utilisation du véhicule à 100%
Porte-outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse.
Transport de matériel pour des interventions ponctuelles en ville.
Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs).
- Etat actuel du véhicule :
Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable
Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.
- L'achat d'un véhicule du même genre est obligatoire car les agrégats porte-outils seront réutilisés et la compatibilité avec une autre marque n'est pas fiable
- Coût du remplacement
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 120'000,--

2. Jeep, 4X4

- Immatriculation : 20.08.1985
Kilométrage : 183'000 km
Norme antipollution : sans norme
- Utilisation du véhicule à 100%
Véhicule de dépannage et de remorquage des véhicules en panne, transport de personnel sur les différents chantiers en ville et au Gîte d'Allières, traction de diverses remorques et d'un broyeur à déchets verts, véhicule de livraison rapide.
- Etat actuel du véhicule : très fortement corrodé.

- Genre de véhicule de remplacement :
Un fourgon, 4x4 essence catalysé, d'occasion, remplit parfaitement les besoins, car il effectue un faible kilométrage annuel avec de très nombreux déplacements à froid en ville. Un véhicule neuf aurait un coût d'achat trop important pour une espérance de vie à peine supérieure.
- Coût du remplacement
Le coût de remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 20'000,--.

530.506.19 Déchets : remplacement de véhicules Fr. 270'000,--

1. Camion benne à ordures

- Immatriculation : 13.11.1992
Kilométrage : 170'000km
Norme antipollution : Euro 00 (la moins écologique)
- Utilisation du véhicule à 100%
- Etat actuel du véhicule :
Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique. Les principaux organes de ce véhicule (moteur, boîte à vitesses automatique, essieux, benne à ordures) ne sont plus fiables.
- Genre de véhicule de remplacement :
Camion aux normes antipollution Euro 5 (les plus sévères actuellement sur le marché) avec benne à ordures pour les déchets ménagers, les déchets verts et le papier/carton.
- Coût du remplacement
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 270'000,--.

531.501.06 Décharge de Châtillon - Aménagement complémentaire de l'étape 3 Fr. 1'100'000,--

En séance du 30 septembre 2002, le Conseil général approuvait un crédit de Fr 6'880'000,-- pour l'aménagement de la 3ème étape de la décharge de Châtillon.

Cette 3ème étape a été mise en exploitation en 2004. Le bilan d'exploitation de cette étape est le suivant :

1. Casier des déchets mixtes :

- capacité de stockage à disposition : 290'000 tonnes
- total des déchets déposés jusqu'à fin septembre 2008 : 215'000 tonnes
- pronostic d'apport jusqu'à fin 2009 : environ 55'000 tonnes
- solde à disposition à fin 2009 : environ 20'000 tonnes

ce qui se traduit par un casier complètement rempli vers le milieu de l'année 2010.

2. 2. Casier des mâchefers :

- capacité de stockage à disposition : 100'000 tonnes
- total des mâchefers déposés jusqu'à fin septembre 2008 : 50'000 tonnes
- pronostic d'apport jusqu'à fin 2009 : 35'000 tonnes
- solde à disposition à fin 2009 : environ 15'000 tonnes

ce qui se traduit par un casier complètement rempli vers le milieu de l'année 2010.

Il en ressort qu'une nouvelle étape doit être disponible dès le début de l'année 2010.

La capacité de cette étape complémentaire sera d'environ 60'000 tonnes pour chaque compartiment, soit au total 120'000 tonnes.

Avec les pronostics d'apports actuels, cette étape devrait durer entre 1 année et 2 ans.

Les travaux à exécuter sont les suivants :

1. Terrassements et préparation du fond
2. Canalisations de drainage d'eaux claires
3. Etanchéité bitumineuse bi-couche
4. Canalisations de drainage d'eaux usées
5. Couche de gravier drainante
6. Etanchéité minérale

Le devis pour cet aménagement se présente ainsi :

1	Installation de chantier	Fr. 55'000.00
2	Terrassement et préparation du fond	Fr. 165'000.00
3	Canalisations d'eaux claires et couche drainante	Fr. 95'000.00
4	Etanchéité bitumineuse et minérale	Fr. 480'000.00
5	Canalisations d'eaux usées	Fr. 115'000.00
		Fr. 910'000.00
6	Divers et imprévus	Fr. 90'000.00
7	Honoraires	Fr. 98'000.00
	Total HT	Fr. 1'098'000.00
Remarque : la TVA est récupérable sur la rubrique 531		

531.506.00 Décharge de Châtillon : achat d'une machine de chantier Fr. 300'000,--

L'exploitation de la décharge de Châtillon se fait à l'aide d'un compacteur, d'un trax, et depuis mai 2005, à l'aide régulière d'une pelle hydraulique sur chenilles de location.

L'emploi d'une pelle hydraulique est devenu nécessaire pour les raisons suivantes.

1. L'apport des terres polluées est extrêmement variable en quantité et en caractéristique des matériaux. Cela peut aller de 5 camions à plus de 70 camions par jour. La consistance de ces terres peut être sèche ou très mouillée ce qui, dans ce dernier cas, rend leur mise en place très compliquée avec un trax, d'où le recours à une pelle hydraulique.
2. Depuis l'entrée en fonction de l'usine d'incinération des boues de Step (IBS) à la SAIDEF, au 1er janvier 2006, les cendres résiduelles de cette incinération sont entreposées dans la décharge. Ces cendres étant extrêmement volatiles, il est nécessaire de préparer, à l'aide d'une pelle hydraulique, des fosses pour les recevoir et leur mise en place se fait également à l'aide de cet engin.
3. La mise en place de certains déchets spéciaux, dont l'amiante confinée en sacs, ne peut se faire qu'à l'aide d'une pelle hydraulique.
4. En cours d'exploitation, les talus de déchets doivent être mis en forme et réglés. De plus, au fur et à mesure du remblayage d'un casier de déchets, il est nécessaire de poser du gravier de drainage sur les flancs de ce casier. Ces opérations ne peuvent se faire qu'avec une pelle hydraulique.

En l'état, la pelle hydraulique utilisée est un engin de location qui a atteint un stade d'usure irréversible. Son propriétaire ayant de ce fait renoncé à la mettre en état, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une machine neuve, offrant fiabilité et respect optimal de l'environnement. Le coût de cette machine est évalué à Fr 300'000,--.

532.501.38 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 1'000'000,--

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, ...)

1. Collecteur de la route du Châtelet

Il s'agit de traiter intérieurement ce collecteur entre la route de la Gruyère et la route de la Glâne afin de garantir l'étanchéité de la conduite. De plus, il faut construire une chambre de contrôle.

L'intervention prévue consiste à fraiser et poser une chemise de protection intérieure de diamètre 800 mm sur une longueur de 195 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 183'000,--

2. Collecteur de la route de la Gruyère

Il s'agit de travaux sur les tronçons de collecteur suivants :

Secteur route du Grand-Pré – route du Levant : traitement intérieur

L'intervention prévue consiste à fraiser et poser une chemise de protection intérieure de diamètre 400 mm sur une longueur de 80 m afin de garantir l'étanchéité de cette conduite.

Secteur route de Champriond – route de Beaumont : traitement intérieur

L'intervention prévue consiste à fraiser et poser une chemise de protection intérieure de diamètre 400 mm sur une longueur de 190 m afin de garantir l'étanchéité de cette conduite.

Secteur route de Beaumont – route du Levant : remplacement du collecteur existant

L'intervention prévue consiste à remplacer un tronçon de collecteur existant de diamètre 400 mm, d'une capacité hydraulique insuffisante, par un nouveau collecteur de diamètre 500 mm sur une longueur de 120 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 357'000,--

3. Collecteur de la route de Bertigny

L'intervention prévue consiste à changer les anciennes grilles et couvercles sur le secteur sentier Jules-Daler – carrefour de l'Hôpital cantonal, en coordination avec les travaux du chauffage à distance.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 40'000,--

4. Collecteur de la route du Fort-Saint-Jacques

Il s'agit de traiter intérieurement ce collecteur entre la route de la Vignettaz et la limite communale.

L'intervention prévue consiste à fraiser les calcifications et racines présentes sur une longueur de 200m, puis de poser une chemise de protection intérieure de diamètre 600 mm sur une longueur de 35 m, avec la création de 2 chambres supplémentaires.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 80'000,--

5. Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le secteur Gambach – Beauregard – Bertigny, soit environ 8'000 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000,--

6. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures a été estimé à Fr. 250'000,--

532.506.00 Station d'épuration : renouvellement du système de commande Fr. 600'000,--

1. Introduction

Le remplacement de la commande des installations de la STEP a été planifié en 3 étapes. La raison de cette opération et la description de la première

étape se trouvent dans le message concernant le budget 2008. Cette étape est en cours de réalisation, elle comprend le remplacement des postes de supervision (PC et logiciel).

Les 2 étapes suivantes, prévues en 2009 respectivement 2010, comprennent les travaux décrits ci-après :

- étape 2009 : remplacement d'un premier groupe d'automates programmables
- étape 2010 : remplacement du solde des automates programmables et du réseau de communication

Le coût total des travaux pour les 3 étapes est estimé à Fr. 1'700'000,-- hors TVA. Le budget approuvé pour la 1ère étape en 2008 est de Fr. 645'600,-- y.c. TVA.

Coût de l'étape 2 :

• <u>Fournitures des automates programmables</u>	
Fourniture automate + entrées / sorties BX2	Fr. 20'173.00
Fourniture automate + entrées / sorties BX3	Fr. 24'851.00
Fourniture automate + entrées / sorties 4 ponts DFI	Fr. 24'125.00
Fourniture automate + entrées / sorties DX1	Fr. 32'069.00
Fourniture automate + entrées / sorties 2 ponts Dessableur	Fr. 12'475.00
Fourniture automate + entrées / sorties GX2	Fr. 31'555.00
Fourniture automate + entrées / sorties TX1-1	Fr. 24'408.00
Fourniture automate + entrées / sorties TX1-2	Fr. 26'390.00
Fourniture automate + entrées / sorties TX1-3	Fr. 23'314.00
Fourniture automate + entrées / sorties TX2	Fr. 20'547.00
Fourniture automate provisoire passerelle TSX / Unity	Fr. 8'942.00
Total fournitures automates programmables	Fr. 248'849.00

● <u>Programmation et remplacement automates</u>	
Travaux préparatoires divers	Fr. 17'500.00
Programmation et remplacement automate BX2	Fr. 18'060.00
Programmation et remplacement automate BX3	Fr. 24'520.00
Programmation et remplacement automate ponts DFI	Fr. 20'000.00
Programmation et remplacement automate DX1	Fr. 37'820.00
Programmation et remplacement automate ponts Dessableur	Fr. 13'000.00
Programmation et remplacement automate GX2	Fr. 33'330.00
Programmation et remplacement automate TX1-1	Fr. 24'640.00
Programmation et remplacement automate TX1-2	Fr. 30'260.00
Programmation et remplacement automate TX1-3	Fr. 25'880.00
Programmation et remplacement automate TX2	Fr. 18'300.00
Total programmation et remplacement automates	Fr. 263'310.00

● <u>Récapitulation</u>	
Total fournitures automates programmables	Fr. 248'849.00
Total programmation et remplacement automates	Fr. 263'310.00
Indexation des prix 2007-2009 : env. 3.5%	Fr. 17'841.00
Divers et imprévus	Fr. 25'000.00
Total hors TVA	Fr. 555'000.00
TVA, 7.6%	Fr. 42'180.00
Total étape 2, y c. TVA	Fr. 597'180.00

612.503.58 Ecole du Botzet : rénovation de la halle de gym Fr. 150'000,--

Cette halle de gymnastique a été construite en 1957. Elle mesure 24.00 x 12.10 m et sa hauteur est de 6.00 m. Elle n'a pas fait l'objet de rénovations importantes depuis sa construction. Le revêtement de sol PVC est fortement usé et n'offre plus les conditions requises pour la pratique du sport. Il faut

procéder aux travaux de restauration et d'amélioration et le remplacer par un nouveau revêtement Polyuréthane à élasticité ponctuelle.

La remise en état de cette halle comprend les travaux suivants:

● Démontages et travaux préparatoires	Fr. 10'000.00
● Modification des armoires	Fr. 10'000.00
● Travaux de peinture	Fr. 15'000.00
● Nouveau revêtement de sol (300 m ²)	Fr. 40'000.00
● Remplacement des plinthes	Fr. 1'000.00
● Révision des installations électriques et éclairage	Fr. 25'000.00
● Révision des installations de gymnastique	Fr. 35'000.00
● Forages, fixations engins	Fr. 6'000.00
● Porte local engins	Fr. 4'000.00
● Divers imprévus, sonorisation	Fr. 4'000.00
Total	Fr. 150'000.00

612.503.59 CO Belluard : rénovation des classes Fr. 200'000,--

Le bâtiment du CO du Belluard a été inauguré en 1967.

Les 30 salles de classe n'ont encore jamais été rénovées. L'éclairage manque d'efficacité, la lustrerie vieille de 40 ans doit être remplacée ce qui apportera aussi une amélioration du rendement énergétique et des conditions favorables pour les élèves et les enseignants.

La remise en état comprend :

• Révision des installations électriques et remplacement de la lustrerie :	
15 classes à Fr. 4'500,00	Fr. 67'500.00
• Modification des armoires :	
15 classes à Fr. 3'000,00	Fr. 45'000.00
• Travaux de peinture :	
15 classes à Fr. 5'500,00	Fr. 82'500.00
• Réparations sanitaires	Fr. 5'000.00
Total	Fr. 200'000.00

612.503.60 CO Jolimont : rénovation des salles de classe : 1ère étape Fr. 100'000,--

Le bâtiment du CO de Jolimont a été inauguré en 1972.

Sur les 24 salles de classe que compte ce Cycle d'orientation, le revêtement de sol a été remplacé dans 14 salles. Il reste 10 classes à rénover complètement pour offrir des conditions décentes pour l'enseignement dans ces salles.

Ces travaux comprennent:

• Revêtement de sol :	
10 classes à Fr. 6'000,00	Fr. 60'000.00
• Travaux de peinture et crépissage des murs :	
10 classes à Fr. 4'000,00	Fr. 40'000.00
Total	Fr. 100'000.00

612.503.61 Ecole du Jura : rénovation des halles de gym Fr. 300'000,--

L'école du Jura a été construite en 1974.

Le revêtement de sol des halles de gymnastique, en lino-liège, est très dur et fortement abimé. Il n'offre plus les conditions requises pour la pratique du sport de salle. Il convient de le remplacer par un nouveau revêtement Polyuréthane à élasticité ponctuelle.

Ces deux halles de gymnastique ont chacune les dimensions de 26.00 x 15.00 m soit une superficie totale de 78 m2.

La remise en état comprend les travaux suivants :

• Démontages et travaux préparatoires	
• Travaux de peinture	Fr. 25'000.00
• Nouveau revêtement de sol	Fr. 110'000.00
• Remplacement des plinthes	Fr. 3'000.00
• Révision des installations électriques et éclairage	Fr. 64'000.00
• Révision des installations de gymnastique	Fr. 60'000.00
• Forages et fixations	Fr. 8'000.00
• Traitement du vitrage ouest par un film de protection solaire et d'économie d'énergie	Fr. 30'000.00
Total	Fr. 300'000.00

612.503.62 Ecole de la Vignettaz, bâtiment B : aménagement intérieur Fr. 200'000,--

Le bâtiment a été construit en 1961. Le projet de rénovation comprend l'agrandissement des petites salles ACT au 1^{er} et 2^{ème} étages et la rénovation des WC en diminuant leur nombre. Actuellement, il y a 10 cabines de WC (filles) au 1^{er} étage et 5 cabines de WC filles ainsi que 3 cabines de WC garçons et 2 urinoirs au 2^{ème} étage. La moitié des cabines ne sont pas utilisées et maintenues fermées.

Le projet, élaboré en collaboration avec les enseignants, prévoit de maintenir 2 cabines WC filles, 1 cabine WC garçons et 1 urinoir par étage ainsi qu'une cabine pour personne handicapée (utilisée également par les enseignants). Le coût de ces travaux est devisé de la manière suivante :

• travaux de démontage, démolitions	Fr.	30'000.00
• maçonnerie et nouvelles cloisons	Fr.	33'000.00
• installations sanitaires	Fr.	17'000.00
• installations électriques	Fr.	22'000.00
• modifications chauffage	Fr.	21'000.00
• revêtements, carrelage, faïences	Fr.	35'000.00
• menuiserie, portes, armoires	Fr.	17'000.00
• travaux de peinture	Fr.	25'000.00
Total	Fr.	200'000.00

612.503.63 Ecole de la Vignettaz : amélioration chaufferie et panneaux solaires **Fr. 230'000,-**

Remplacement de la distribution de chaleur et travaux de préparation pour la production eau chaude par panneaux solaires

L'installation est en mauvais état. Elle est équipée de composants qui ne correspondent plus aux normes en vigueur. Son remplacement devra permettre des économies substantielles d'énergie et de compléter la production d'eau chaude par des panneaux solaires améliorant notamment le rendement énergétique.

Remplacement de la distribution de chaleur par groupes de chauffage avec appareillages entièrement automatisés, l'installation d'époque étant surdimensionnée.

De plus, pour améliorer le bilan thermique, il est proposé de procéder à la mise en place de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire des

vestiaires des halles de sports, sur une surface de 40 m² nécessitant un surcoût de Fr. 80'000,-.

Coût des travaux

• Démontage et évacuation	Fr.	15'000.00
• Travaux de maçonnerie	Fr.	3'000.00
• Nouvelle distribution et appareillage	Fr.	87'000.00
• Installation électrique, régulation et tableau	Fr.	45'000.00
• Installations de panneaux solaires	Fr.	80'000.00
Total	Fr.	230'000.00

612.503.64 Ecole de la Neuveville : rénovation toiture et façades **Fr. 100'000,-**

Des infiltrations d'eau dans les WC du 2^{ème} étage ont été constatées. Il s'est avéré que certaines pièces de charpentes étaient pourries et la couverture de toiture était défectueuse. Cela nécessite un démontage partiel du toit et un échafaudage pour l'exécution de ces travaux en toute sécurité.

Par la même occasion une isolation thermique inexistante dans ces locaux sera apportée.

Ces travaux consistent en :

• Montage et location échafaudage	Fr.	10'000.00
• Travaux de couverture et ferblanterie	Fr.	20'000.00
• Travaux de charpente	Fr.	25'000.00
• Isolation thermique	Fr.	15'000.00
• Plâtrerie et peinture	Fr.	12'000.00
• Remplacement fenêtres WC	Fr.	5'000.00
• Réparation du paratonnerre	Fr.	3'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	10'000.00
Total	Fr.	100'000.00

612.503.66 Etude et concours de réalisations scolaires Fr. **200'000,--**

Le développement des écoles primaires du quartier du Schoenberg et du quartier de Pérolles au Botzet nécessite un premier crédit afin d'entreprendre les travaux de planification dans le but de présenter les demandes de crédit pour ces réalisations scolaires.

Dans les deux cas, ces agrandissements sont annoncés dans le plan financier mais demandent, au préalable, un développement de projet, avec devis estimatif détaillé.

Ces études se feront par concours sur présélection, afin de limiter les engagements financiers pour concevoir ces ouvrages.

D'autre part, après le concours du Cycle d'orientation de langue allemande (DOSF) en cours, des études seront nécessaires pour présenter un concept d'ensemble regroupant les analyses sur la transformation de l'actuelle DOSF pour le CO de Jolimont. L'ancien bâtiment de l'école du Jura, occupé en partie par des classes du CO de Jolimont, sera transformé pour répondre aux besoins des écoles primaires et classes enfantines.

Le montant de Fr. 200'000,-- financera les travaux de planification, afin de présenter au Conseil général un concept d'ensemble.

620.501.11 Révision du PAL Fr. **200'000,--**

Les travaux d'études de la révision du plan d'aménagement local se poursuivent. Cette révision a pour objectif de définir la politique de gestion du territoire pour les quinze prochaines années, conformément aux exigences légales cantonales et fédérales.

Un premier crédit d'un montant de Fr 175'000,-- avait été accordé par décision du 21 décembre 2004, afin d'amorcer la première phase de révision.

Les travaux préparatoires et plusieurs consultations ont été engagés.

Un premier état des lieux a été rédigé avec la collaboration de représentants d'associations de quartiers, professionnelles, environnementales et de défense du patrimoine. Les thèmes généraux dans le cadre de la révision générale ont été abordés.

Cette première étape a permis de présenter au SECA le dossier d'analyse afin que les Services de l'Etat se prononcent, au préalable, sur le développement du territoire communal.

La mise en concurrence des travaux de planification se fera prochainement, afin de faire appel, en conformité avec les marchés publics, à un bureau d'urbanisme chargé de la révision générale du PAL.

Un montant de Fr. 200'000,-- est nécessaire afin de poursuivre les travaux d'études déjà engagés tout en précisant qu'un solde de l'ordre de Fr. 70'000,- reste à disposition dans le premier crédit d'étude accordé.

621.503.00 Centre horticole : réfection étanchéité du toit Fr. **100'000,--**

Le bâtiment du rempotoir et locaux techniques a été construit en 1989. Contigu aux serres, il sert à l'exploitation de la production horticole. D'une surface de 450 m², sa toiture plate est recouverte d'une étanchéité monocouche du type "Sarnafil" est en très mauvais état. La reptation de la monocouche a provoqué des déchirures et l'étanchéité du bâtiment n'est plus assurée. Des réparations provisoires ont été faites en urgence.

Il est proposé de refaire l'étanchéité en totalité en multicouche ainsi que cela a déjà été réalisé sur le bâtiment principal et de profiter d'améliorer l'isolation thermique soit :

• Travaux de démontage et d'évacuation, y compris taxes de décharge	Fr. 28'000.00
• Etanchéité et isolation	Fr. 54'000.00
• Démontage et remontage du petit toit protégeant la station-service	Fr. 18'000.00
Total	Fr. 100'000.00

**621.506.07 Parcs et Promenades - Cimetière :
remplacement de l'excavatrice Fr. 95'000,--**

L'excavatrice à remplacer figure dans le plan financier consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

Excavatrice Kubota

- Mise en service en 1993
- Heures de travail au 1er mai 2008 : 6'825 heures (équivalent à 341'250 km)

Etat actuel du véhicule :

Forte usure de tous les éléments mécaniques, hydrauliques et électriques. Fiabilité très faible et sans garantie. Cet outil est très particulier et indispensable pour le creusage des tombes, le gabarit et la longueur de son bras sont de confection spéciale et en cas de panne, le marché des machines de location n'a pas de solution adaptée aux exigences.

Utilisation du véhicule :

- Creuse des tombes
- Travaux de terrassement, décapages et mise en place de terre
- Préparation des mélanges spéciaux de terreaux
- Chargement de terre et remblais sur véhicules

Coût du remplacement :

Le coût du remplacement de cette excavatrice s'élève à Fr. 95'000,-- en tenant compte des coûts élevés pour l'équiper avec un filtre à particules.

700.506.29 Extension de la fibre optique Fr. 100'000,--

- Poursuite du projet Frinet en vue d'augmenter la sécurité et la disponibilité du réseau en créant un bouclage des différentes fibres
- Poursuite des liaisons vers les bâtiments scolaires.

**913.506.00 Patinoire communale : nouvelle
rambarde Fr. 200'000,--**

La patinoire St-Léonard a été exploitée pour la première fois en septembre 1982.

L'un des éléments essentiels de son équipement de base est la rambarde (construction élevée, garde-corps placé autour d'une surface; synonyme : balustrade).

La température à l'intérieur de la patinoire qui n'est pas au bénéfice d'une climatisation, est particulièrement sévère en fonction des saisons. Froid, humidité et tiédeur s'y succèdent en effet, exposant le matériel à de fortes contraintes (dilatations et compressions maintes fois répétées). Des espaces se créent ainsi entre les différents éléments de la rambarde, espaces représentant un danger important (lame de patin pouvant se bloquer à l'intérieur de ce vide).

Les chocs répétés ont également pour conséquences une dégradation des matériaux.

Le plexiglas, fixé à la rambarde, subit, quant à lui, une usure liée au temps et aux impacts divers (puck, casques, cannes de hockey) des nombreux utilisateurs (clubs de tout niveau, public, écoles).

Cette matière plastique transparente s'altère, se fissure, et doit être régulièrement changée pour des raisons de sécurité et de visibilité. C'est, en moyenne annuelle, un investissement de Fr. 8'000,-- à Fr. 10'000,--

C'est la raison pour laquelle le changement de la rambarde existante est impératif. Il s'effectuera au profit d'un matériel adapté, un verre sécurisé remplaçant le plexiglas qui ne répond plus à ce type d'utilisation.

Le changement de la rambarde est prévu au printemps.

920.562.00 Skate park de Givisiez : participation Fr. 200'000,--

La commune de Givisiez accueille un club de skater hockey, le SHC Givisiez, sur le site sportif de Chandolan.

Compte tenu de l'engouement suscité par ce club auprès de la jeunesse, de ses résultats probants, le groupe de base, composé d'une ou deux équipes, s'est considérablement développé. Il est devenu le plus grand de Suisse avec

120 matchs à son actif en 2006, ses 9 équipes, dont 1 équipe féminine, et un encadrement compétent au bénéfice de diplôme J+S (Jeunesse et Sport).

Afin de poursuivre son activité, le SHC Givisiez a besoin d'améliorer ses infrastructures en procédant à la couverture de l'une de ses deux "pistes sèches". Le coût de cette opération s'élève à Fr. 2'362'000,--. La commune siège est disposée à financer Fr. 1'000'000,--

Givisiez s'est adressée à différentes communes, dont celle de Fribourg, afin de trouver le solde du financement pour une infrastructure destinée à une activité régionale drainant des joueurs de Givisiez et de ses environs.

Il est à noter que Givisiez a participé à l'investissement de l'assainissement des Bains de la Motta (2003) pour Fr 100'000,-- et a promis, en faveur du Site Sportif St Léonard, Fr. 500'000,-- (2005).

Ainsi le Conseil communal, en séance du 8 janvier 2008, a admis le principe d'un engagement de Fr. 200'000,-- de la Ville de Fribourg en faveur de la couverture de la patinoire sèche de skaterhockey, seule installation de ce genre dans la région, à Givisiez.

Un refus de cette participation mettrait en péril celle de Givisiez destinée au Site Sportif St Léonard dont le financement vient d'être bouclé.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

430.506.09	Avenue de la Gare : mise à sens unique, modération trafic basse-ville et Gambach	Fr.	600'000
520.501.89	Mesures d'accompagnement du pont de la Poya	Fr.	3'500'000
520.501.91	Place Jean-Tinguely, avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin / réaménagement	Fr.	1'000'000
520.501.93	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit	Fr.	200'000
520.501.94	Mesures CUTAF : voie de bus rte de Marly - carrefour Wilhelm-Kaiser-Fonderie	Fr.	1'200'000
612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement de 4 classes	Fr.	2'000'000
612.503.65	Ecole du Schoenberg, agrandissement 6 nouvelles salles de classe	Fr.	3'000'000
618.503.23	Werkhof	Fr.	1'500'000
620.501.07	Aménagement Place de la Gare	Fr.	1'500'000
620.501.10	Anciens abattoirs, achat et revalorisation	Fr.	3'000'000
Total catégorie III			Fr. 17'500'000

Services industriels

Catégorie II

Turbinage eau de la Hofmatt à Bourguillon Fr. 122'000,--

L'eau potable des sources de la Hofmatt à Alterswil est transportée par une conduite de grand diamètre (400 mm) jusque dans le réservoir de Bourguillon à Fribourg. La pression d'eau résiduelle à l'entrée du réservoir est de l'ordre de 3 bar avec un débit régulier tout au long de l'année d'environ 120 litres par seconde. L'énergie contenue dans l'eau sous pression n'est actuellement pas exploitée. Nous proposons la mise en valeur de cette dernière en faisant transiter l'eau dans une petite turbine qui permettrait de produire de l'électricité. L'énergie ainsi récupérée couvrirait l'équivalent des besoins en électricité d'environ 50 ménages, soit 170'000 kWh. Avec un prix de revente de l'électricité de 20 ct/kWh, l'amortissement de l'installation est assurée en moins de 15 ans.

L'investissement proposé est donc rentable et permet d'exploiter une énergie renouvelable.

La dépense estimée se compose de la façon suivante:

Installation hydraulique	Fr.	35'000,--
Installation électrique + télégestion	Fr.	45'000,--
Génie-civil	Fr.	10'000,--
Ingénierie	Fr.	22'000,--
Divers et imprévus	Fr.	10'000,--
Total	Fr.	122'000,--

Assainissement réservoir Arconciel Fr. 360'000,--

Il s'agit de la modification, selon la recommandation W7 de la Société suisse de l'industrie de l'eau et du gaz (SSIGE) pour la rénovation des réservoirs d'eau, de l'accès (par le fond de la cuve au lieu du haut) et de la ventilation de la cuve du réservoir d'Arconciel. Ces travaux ont pour but de garantir la qualité de l'eau.

Un siphonage du trop-plein sera également créé pour répondre aux recommandations en vigueur. Le trop-plein, sous-dimensionné actuellement, sera en outre agrandi.

De plus, l'accès en véhicule près de l'entrée du réservoir sera amélioré par l'aménagement d'un chemin.

La dépense estimée se compose de la façon suivante :

Aménagement du chemin	Fr.	40'000,--
Accès au fond de cuve (local en béton)	Fr.	60'000,--
Installations sanitaires + escalier et porte	Fr.	110'000,--
Installations électriques, éclairage cuve, déshumidification, filtration air de la cuve	Fr.	70'000,--
Ingénierie + divers et imprévus	Fr.	80'000,--
Total	Fr.	360'000,--

B. CAPACITÉ D'INVESTIR ET CHARGES FINANCIÈRES

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 7'562'658,-- au budget 2007 et de Fr. 6'780'032,-- au budget 2008. Elle est de Fr. 3'503'628,-- au budget 2009 (amortissements de Fr. 11'254'516,-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 7'750'888,--).

La capacité d'autofinancement est de 1.89 contre 3.29 au budget 2008. Ce résultat traduit une détérioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

Depuis 2006, l'IDHEAP, dans ses analyses des comparatifs des villes et cantons de Suisse, a inclus un indice sur l'effort d'investissements, ce qui démontre l'importance de ne pas négliger les investissements pour une gestion saine d'une collectivité publique. La situation de la Ville de Fribourg, pour les comptes 2007, est tout juste satisfaisante à ce niveau, mais se trouve en première place quant à la maîtrise des dépenses courantes, avec une note de 6 sur 6.

2. Financement des investissements

Rappelons que le total des investissements prévus en 2009 est de Fr. 44'988'900,-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr.	20'793'900.00
Catégorie II	Fr.	6'695'000.00
Catégorie III	Fr.	17'500'000.00
Total	Fr.	44'988'900.00

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 27'488'900,--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 12'601'000,-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 12'601'000,-- comprend, pour la salle de spectacle, Fr. 10'000'000,-- de charges et Fr. 3'700'000,-- de recettes, soit des investissements nets de Fr. 6'300'000,--, dont les intérêts courus seront pris en charge par l'investissement. De ce fait, le solde restant de Fr. 6'301'000,-- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 201'632,--.

CHAPITRE IX

OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2008

en milliers de Fr.
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité

Bénéfice/Perte de l'année		-7'750	
Amortissements légaux		11'254	
Prélèvements sur les réserves			
110.482.00	Conservation archives	5	
257.482.00	Immeubles anciens	40	
410.480.00	Abris PC	138	
531.480.00	Châtillon remise en état	1'000	
532.480.01	Canalisation	1'000	
532.480.00	Entretien Step	19	
	Prélèvements totaux	2'202	-2'202
Attributions aux réserves			
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'350	
410.380.00	Contribution achat abris PC	30	
521.480.00	Places de parc publiques	35	
531.380.00	Châtillon, remise en état	354	
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117	
	Attributions totales	1'886	1'886
Cash flow net		3'188	3'188
Investissements bruts		-44'989	
+taxe de raccordement		1'000	
+reprise à la réserve du SSSL et participation de tiers		7'000	
+ participation de tiers à la salle de spectacle		3'700	
+ investissement catégorie III		17'500	
Investissements nets		-15'789	-15'789
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12			0
Besoin de trésorerie estimé			-12'601

Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2009, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 32 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2009.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2008, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

Concernant l'année 2009, comme le laisse montrer le tableau des besoins de liquidités, le Conseil communal devrait emprunter environ 6,3 mio pour le financement global des investissements de catégorie I et II, sans tenir compte de la salle de spectacle de Fribourg intégrée dans un concept de financement propre.

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2009, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 4 projets d'arrêté

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux et paroissiaux;
- le message du Conseil communal n° 42, du 11 novembre 2008;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à porter le taux de la contribution immobilière de 2,85 ‰ à 3 ‰ dès le 1^{er} janvier 2009.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Jacques Marti

André Pillonel

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- le règlement des Ecoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg du 22 mars 1993;
- le message du Conseil communal n° 42, du 11 novembre 2008,

arrête :

Article premier

Le règlement des Ecoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg du 22 mars 1993 est modifié comme suit :

Article 8

Sport scolaire facultatif Le sport scolaire facultatif a lieu selon un programme établi par les responsables de cette activité du lundi au vendredi, l'après-midi, après la classe. Une taxe pouvant aller jusqu'à un maximum de 100 francs peut être prélevée, auprès des parents, lors de l'inscription à l'activité sportive au début de chaque année scolaire. Le Conseil communal fixe, dans un tarif, le montant de la taxe dans le cadre précité.

Article 13)

Activités culturelles ¹

² Des activités culturelles extrascolaires ont en outre lieu selon le programme établi par les responsables de ces activités, du lundi au vendredi, l'après-midi, après la classe. Une taxe pouvant aller jusqu'à un maximum de 100 francs peut être prélevée lors de l'inscription à l'activité culturelle, auprès des parents, au début de chaque année scolaire. Le Conseil communal fixe, dans un tarif, le montant de la taxe dans le cadre précité.

Article 2

Les présentes modifications peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 LCo.

Article 3

Les présentes modifications entrent en vigueur pour la nouvelle année scolaire 2009-2010.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Jacques Marti

André Pillonel

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 42, du 11 novembre 2008;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2009 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 206'948'770.00
Total des charges	<u>Fr. 214'699'658.00</u>
Excédent des charges	<u>Fr. 7'750'888.00</u>

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2009 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'295'980.00
Total des charges	<u>Fr. 13'242'800.00</u>
Excédent des produits	<u>Fr. 53'180.00</u>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Jacques Marti

André Pillonel

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 42, du 11 novembre 2008;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 27'488'900,--** est approuvé; il se présente de la façon suivante :

• Catégorie I (déjà décidés) :	Fr. 20'793'900.00
• Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) :	Fr. 6'695'000.00

2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à Fr. 482'000,--, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

1. Commune de Fribourg

300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 340'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

401.506.14 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 150'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

401.506.16 Radars pour installations lumineuses Fr. 200'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.20 PPS - extension réseau d'hydrantes Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.00 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics Fr. 120'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.07 Voirie : remplacement de véhicules Fr. 140'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

530.506.19 Déchets : remplacement de véhicules Fr. 270'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

531.501.06 Décharge de Châtillon - Aménagement complémentaire de l'étape 3 Fr. 1'100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

531.506.00 Décharge de Châtillon : achat d'une machine de chantier Fr. 300'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

532.501.38 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 1'000'000,--

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

532.506.00 Station d'épuration : renouvellement du système de commande Fr. 600'000,--

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.

612.503.58 Ecole du Botzet : rénovation de la halle de gym Fr. 150'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.59 CO Belluard : rénovation des classes Fr. 200'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.60 CO Jolimont : rénovation des salles de classe : 1^{ère} étape Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.61 Ecole du Jura : rénovation des halles de gym Fr. 300'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.62 Ecole de la Vignettaz, bâtiment B : aménagement intérieur Fr. 200'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.63 Ecole de la Vignettaz : amélioration chaufferie et panneaux solaires Fr. 230'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.64 Ecole de la Neuveville : rénovation toiture et façades Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.66 Etude et concours de réalisations scolaires Fr. 200'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.11 Révision du PAL Fr. 200'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

621.503.00 Centre horticole : réfection étanchéité du toit Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.506.07 Parcs et Promenades - Cimetière : remplacement de l'excavatrice Fr. 95'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

700.506.29 Extension de la fibre optique Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

913.506.00 Patinoire communale : nouvelle rambarde Fr. 200'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

920.562.00 Skate park de Givisiez : participation Fr. 200'000,--

Cette participation sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.

2. Services industriels

Turbinage eau de la Hofmatt à Bourguillon Fr. 122'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Assainissement réservoir Arconciel Fr. 360'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2009, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 17'500'000,-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2009.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Jacques Marti

André Pillonel